

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00535
Numéro SIREN : 503 133 514
Nom ou dénomination : SARL FILLO

Ce dépôt a été enregistré le 04/12/2017 sous le numéro de dépôt 13661

①

BILAN – ACTIF

Désignation de l'entreprise : **SARL FILLO** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : **12**

Adresse de l'entreprise : **30 rue Pierre BRASSEUR** **77100 MEAUX** Durée de l'exercice précédent : **12**

Numéro SIRET : **5 0 3 1 3 3 5 1 4 0 0 0 1 1** Néant ☐

				Exercice N clos le :	
				3 1 1 2 2 0 1 6	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB			
	Frais de développement *	AC			
	Concessions, brevets et droits similaires	AD			
	Fonds commercial (1)	AE			
	Autres immobilisations incorporelles	AF			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AG			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AH			
	Constructions	AI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AJ			
	Autres immobilisations corporelles	AK			
	Immobilisations en cours	AL			
	Avances et acomptes	AM			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	AN	51 632		51 632
	Autres participations	AO			
	Créances rattachées à des participations	AP	418 220	87 674	330 546
	Autres créances	AR			
	Prêts	AS			
	Autres immobilisations financières	AT	115 617	51 767	66 250
TOTAL (II)		BJ	587 869	139 441	448 428
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BK			
	En cours de production de biens	BL			
	En cours de production de services	BM			
	Produits intermédiaires et finis	BN			
	Marchandises	BO			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BP			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BQ			
	Autres créances (3)	BR			
	Capital souscrit et appelé, non versé	BS			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	BT			
	Disponibilités	BU			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	BV			
	TOTAL (III)	BW			
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer	BX	27 906	15 684	12 221
	Primes de remboursement des obligations	BY			
	Écarts de conversion actif *	BZ	7 775		7 775
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CA	623 630	155 126	468 505

Renvois : (1) Dont droit au bail : CP (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17513661
1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2016

Désignation de l'entreprise **SARL FILLO**Neant ☐

Exercice N

		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 000)	DA	3 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	(71 908)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(58 871)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	(127 779)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	183 659
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	367 333
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	4 719
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	19 045
	Dettes fiscales et sociales	DY	7 026
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	14 501
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	596 283
	Ecart de conversion passif *	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	468 505
RENVOS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	ID	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IE	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	IF	
		EG	499 181
		EH	1 170

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 57 A
du Code de commerce des impôts)

Designation de l'entreprise : SARL FILLO		Néant ☐						
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracomunitaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	4 573	FH		FI	4 573	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 573	FK		FL	4 573	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	204	
	Autres produits (I) (11)					FQ		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	4 777	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	28 037	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	4 969	
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	26 324
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	4 570
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
Autres charges (12)					GE			
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	63 900	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(59 123)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	13	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	13	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	8 910	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	8 910	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(8 897)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(68 020)	

(RÉF. A OIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire, article 53 A
du code de gestion des impôts

Désignation de l'entreprise SARL FILLO		Neant ☐	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	9 149
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	9 149
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	9 149
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	13 940
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	72 811
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(58 871)
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.L.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	204
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
JUGEMENT HERMEULIN		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
GREFFE DIFF REGLT			4
DEGRVT PENALITES			113
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SARL FILLO										Néant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG	51 632	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Donc composante	L9		KJ	371 751	KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Donc composante	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Donc composante	M2		KP	46 469	KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS		KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers				KV	52 799	KW		KX	
		Matériel de transport *				KY	65 218	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		IJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	587 869	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV			
TOTAL IV				LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	587 869	ØH		ØJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation égale ? ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
						1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		IY	51 632
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	371 751	MC
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agenc. et am. des constructions			IS		MG		MH	46 469	MI
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	
		Inst. gales, agenc. aménagements divers				IU		MM		MN	52 799
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	65 218
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	
		Emballages récupérables et divers				IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF
	TOTAL III				IY		NG		NH	587 869	NI
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7	
Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G	
TOTAL IV				I3		NJ		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	587 869	ØM	

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis-SD 2016

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL FILLO

Néant ☐

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... =

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Ce module obligatoire, article 53 A
du code général des impôtsDésignation de l'entreprise **SARL FILLO**Néant ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY		EL		EM		EN
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE		PF		PG		PH
Terrains			PI		PJ		PK		PL
Constructions	Sur sol propre		PM	63 718	PN	7 435	PO		PQ
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV	14 198	PW	2 323	PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	20 808	QE	3 522	QF		QG
	Matériel de transport		QH	14 393	QI	13 044	QJ		QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO
			QP		QR		QS		QT
			QU		QV		QW		QX
TOTAL III			QU	113 117	QV	26 324	QW		QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	113 117	ØP	26 324	ØQ		ØR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général (non vendu) (NP + NQ + NR)	NW		Total général (non vendu) (NS + NT + NU)	NY		Total général (non vendu) (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 38 A
du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SARL FILLO		Neant ☐					
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du C.G.I.)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		02	03	04	05		
		9U	9V	9W	9X		
		06	07	08	09		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	11 114	6U	4 570	6V	15 684
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z	
	TOTAL III	7B	11 114	TY	4 570	TZ	15 684
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	11 114	UB	4 570	UC	15 684
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	4 570	UF			
	- financières	UG		UH			
	- exceptionnelles	UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.				10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : **SARL FILLO**Néant ☐

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	1L		1M		1N				
	Prêts (1) (2)	1P		1R		1S				
	Autres immobilisations financières	1T		1V		1W				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	21 220		21 220					
	Autres créances clients	UX	6 685		6 685					
	Créance représentative de titres (provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie) (antérieurement constituée) UO	ZI								
	Personnel et comptes rattachés	UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP							
	Groupe et associés (2)	VG								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	7 775		7 775					
	Charges constatées d'avance	VS	80		80					
	TOTAUX		VT	35 761	VU	35 761	VV			
	REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'un an à l'origine	VH	183 659		91 276		50 819		41 565		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	762		762						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	19 045		19 045						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	7 026		7 026						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	366 570		366 570						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	14 501		14 501						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	591 564	VZ	499 181		50 819		41 565		
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	6 571	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				366 570		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	6 571	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Annexe (obligatoire, article 5-1-A
du Code général des impôts)

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SARL FILLO		Formulaire déposé au titre de l'IR : ET		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/12/2016		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		WB			
			de son conjoint		WC			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-I du CGI et autres amortissements non déductibles)		WE		
	Autres charges et dépenses comptables (art. 39-I du CGI)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2051-NOT-SD)						17	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209-B du CGI		17		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		– imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 %					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		– Plus-values nettes à court terme – Plus-values soumises au régime des fusions					
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-I-5° et 212 du CGI)	SI	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
TOTAL I								
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		– imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 % – imposées au taux de 19 % – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures – imputées sur les déficits antérieurs					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							
	Majoration d'amortissement *							
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Ena prises nouvelles (Réponse d'entreprises en difficultés de gestion)	K9	Entreprises à savoir (réponse)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 41 bis A)	L5	
		Pôle de compétitivité (art. 41 bis bis)	L6	Secteurs d'activités innovantes (art. 41 bis bis)	K3	Zone de réinsertion de la défense (art. 41 bis bis)	PA	
		Zone franche urbaine (art. 41 bis bis 2° et 3°)	OY	Bassin d'activités d'investissement (art. 41 bis bis bis)	1F	Zone franche d'activité (art. 41 bis bis bis)	XC	
				Zone de réinsertion sociale (art. 41 bis bis bis)		PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance déduite par le report en arrière de déficit		ZI		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{		bénéfice (I moins II)		XL		
		{		déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
RÉSULTAT FISCAL – BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052-NOT-SD

Détermination du résultat fiscal

Extension 2

Déductions diverses

[illegible]

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Formulaire obligatoire annexé à l'art. 39-I, 1° bis AL 1° du CGI, général des impôts.

Désignation de l'entreprise : **SARL FILLO**Néant ☐ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	68 635
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	68 635
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	58 984
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	127 619

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1° bis AL 1° du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
---	----	--

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuille séparée)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1° bis AL 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
		↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS

art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SARL FILLO										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(89 373)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves {	- Réserves légales	ZB					
					- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	17 466		Dividendes	ZE						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF						
	TOTAL I	OF	(71 908)		Report à nouveau	ZG			(71 908)			
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH		(71 908)		
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)												
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTERNÉS	- Sous-traitance										YT	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ	5 180
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	8 258
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										SI	14 599
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZI	28 037
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z	4 969
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	4 969
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2015) *										OZ	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										OS	
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ;)										YP	
	- Effectif affecté à l'activité artisanale										RL	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP ; - Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 58 II de l'ann. III au CGI) ; Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR											
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA ; Plus-values à 15 % JK ; Plus-values à 0 JL											
	Plus-values à 19 % JM ; Imputations JC											
	Groupe : résultat d'ensemble JD ; Plus-values à 15 % JN ; Plus-values à 0 JO											
	Plus-values à 19 % JP ; Imputations JI											
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JJ ; N° SIRET de la société mère du groupe JJ ;											

(*) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire, article 58 A
du code général des impôts

Désignation de l'entreprise : SARL FILLO						Néant ☐	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (2)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 219 E du CGI.

Formulaire obligatoire - article 53 A
du Code général de l'impôt

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SARL FILLONéant ☐

• Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 • Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins value de l'exercice relevant du taux de 15 % ☐ ou 16 % ☒.Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ☐.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ☐.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
1	2	3	4
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

 Formulaire obligatoire
 article 33A du Code
 général de l'impôt*

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SARL FILLO					Neant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5		
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

Désignation de l'entreprise : SARL FILLO		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2016		et clos le : 31/12/2016	
Durée en nombre de mois		1	2
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA		
Production vendue - Biens	OB		
Production vendue - Services	OC		
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OJ		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XI		
TOTAL 1	OM		
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers ⁽¹⁾			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON		
Variation de stocks (marchandises)	OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2	OJ		
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EA		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GA		
Période de référence	GY		
Date de cessation	HR		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OL, portées en ligne OL.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

Formulaire obligatoire
(art. 58 de la loi n° 66-537)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET

5 0 3 1 3 3 5 1 4 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL FILLO

ADRESSE (voie) 30 rue Pierre BRASSEUR

CODE POSTAL 77100

VILLE MEAUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique PROUX Prénom(s) ALAIN
 Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date 07/07/1953 N° Département 77 Commune CHELLES Pays FR
 Adresse : N° Voie RUE DU 23 JUIN 26
 Code Postal 2900 Commune PORRENTUAY Pays CH

Titre (2) M Nom patronymique SPITERI Prénom(s) DANIEL
 Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date 10/07/1951 N° Département 99 Commune CARTHAGE Pays TN
 Adresse : N° 1 Voie AVENUE MARECHAL JOFFRE
 Code Postal 77100 Commune MEAUX Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III de l'CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 5 0 3 1 3 3 5 1 4 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL FILLO

ADRESSE (voie) 30 rue Pierre BRASSEUR

CODE POSTAL 77100

VILLE MEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		P5
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SARL FILLO
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 3000 euros
Siège social : 5 rue de Courtalin
77700 MAGNY LE HONGRE
RCS MEAUX 503 133 514

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 06 JUIN 2017

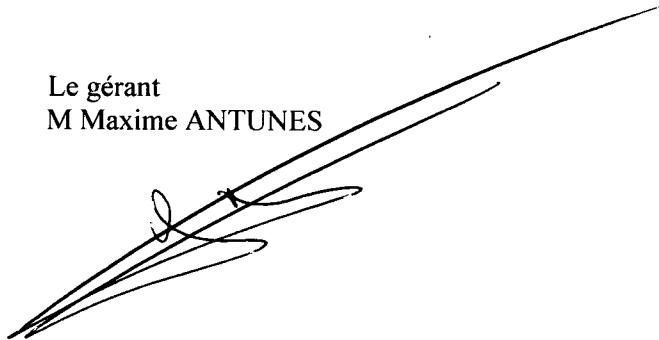
FEUILLE DE PRESENCE

N°	ASSOCIES	PLEINE PROPRIETE	VOIX	NOM DU MANDATAIRE EVENTUEL - SIGNATURE
1	M. Alain PROUX Rue du 23 Juin 26, 2900 PORRENTROY, SUISSE	100	100	
2	M. Daniel SPITERI 1 Avenue du Mal Joffre, 77100 MEAUX	100	100	
	Totaux =====	200	200	=====

Nombre d'associé(s) : 2

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés pouvoirs, arrêtée à..... associés présents ou représentés possédant ensemble droits sociaux

Le gérant
M Maxime ANTUNES



SARL FILLO
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 3000 €
Siège social : 5 rue de Courtalin
77700 MAGNY LE HONGRE
RCS MEAUX 503 133 514

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 06 JUIN 2017**

L'an deux mil dix sept,
Le 06 Juin à onze heures,

Les associés de la SARL FILLO, société à responsabilité limitée au capital de 3000 euros, divisé en 200 parts de 15 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 5 Rue de Courtalin – 77700 MAGNY LE HONGRE, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

➤ M. Alain PROUX, titulaire de	100 parts
➤ M. Daniel SPITERI, titulaire de	100 parts
TOTAL des parts représentées	200 parts

L'Assemblée est présidée par M. Maxime ANTUNES, gérant.

Le Gérant rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du commerce, et décision à cet égard.

Le Gérant dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2016.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du commerce.
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Gérant déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Signature

Signature

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Gérant présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport sur l'activité de la Société établi par la gérance et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du commerce.

Puis, le Gérant déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Gérant met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la Société, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39,4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos au 31 Décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte de - 58 870.83 €, décide de l'affecter au compte de report à nouveau, s'élevant ainsi à la somme de - 130 778.60 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

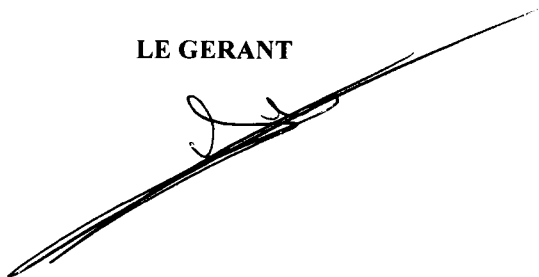
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

LE GERANT

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned below the 'LE GERANT' label.

LES ASSOCIES

A handwritten signature in black ink, featuring several long, sweeping strokes, positioned below the 'LES ASSOCIES' label.